

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

À DESTINATION

DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX



PROJET SPORTIF FÉDÉRAL

2026

SOMMAIRE

1. Note de cadrage

- 1.1. Cadre fixé par l'ANS
- 1.2. Cadre fixé par la FFTT
- 1.3. Mode d'emploi
- 1.4. Calendrier et temporalité
- 1.5. Contacts des référents régionaux

2. Les dispositifs éligibles au PSF26

- 2.1. Dispositif **obligatoire** : «Ping mixité/Féminisation »
- 2.2. Dispositif au choix : «Nouvelles pratiques»
- 2.3. Dispositif au choix : «Structuration clubs/comités de demain»
- 2.4. Dispositif au choix : «Ping inclusif»
- 2.5. Dispositif au choix : «Ping éducatif»
- 2.6. Dispositif au choix : «Ping actif»
- 2.7. Dispositif au choix : «Accession territoriale au sport de haut niveau»

3. Ressources PSF

- 3.1. Guides de dépôt de dossier et des comptes rendus financiers
- 3.2. Aide à la construction d'un budget
- 3.3. Lien vers le site des bonnes pratiques

1

CAMPAGNE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL (PSF) 2026

PRÉAMBULE

L'Agence nationale du sport (ANS) confie, depuis plusieurs années, à la Fédération française de tennis de table la gestion et le déploiement de la campagne Projet sportif fédéral. La FFTT a pour rôle de définir les orientations de son Projet fédéral à destination de ses structures affiliées, d'examiner les demandes de subvention et de soumettre une proposition de répartition financière à l'Agence nationale du sport.

Pour cette campagne PSF 2026, l'objectif général reste identique, c'est-à-dire accompagner les structures dans leurs projets pour concrétiser des actions de développement ambitieuses et cohérentes avec le projet de la fédération. Le PSF ne finance pas le fonctionnement mais aide à financer vos projets. La campagne PSF 2026 doit favoriser un accueil de qualité dans nos clubs mais surtout augmenter la fidélisation pour la rentrée sportive en septembre 2026.

Cette année, la «Grande cause fédérale» est le développement du Ping en faveur de la santé. Ainsi, dans un but d'accès à la pratique pour tous au sein du monde pongiste, une attention particulière sera portée vers les projets en lien avec la thématique. Ces projets seront donc priorités et valorisés.

CONTEXTE

Le président de la FFTT, Gilles Erb, confie le pilotage et la mise en œuvre de la campagne PSF 2026 à Eric Hennemann, élu fédéral et rapporteur du Projet sportif fédéral. Comme l'année dernière, afin de renforcer le projet fédéral et d'améliorer la cohérence avec les territoires, le Pôle accompagnement des clubs et des territoires de la fédération sera en charge de la mise en œuvre de la campagne PSF. Cela permet de renforcer la gestion de la répartition financière et le déploiement du projet fédéral en étroite collaboration avec l'ensemble des commissions régionales. Celles-ci ont la charge d'accompagner et de conseiller les structures sur le dépôt des actions et de les instruire.

Pour cette nouvelle campagne, la FFTT poursuit le travail de priorisation afin d'établir un lien direct avec le projet fédéral. Ces axes de priorités sont répartis sur les trois périmètres territoriaux (ligue, comité, club). Il s'agit d'établir une complémentarité d'action entre les différentes strates des structures affiliées.

1.1 CADRE FIXÉ PAR L'ANS :

LES EXIGENCES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

- Dédier au minimum 50% des crédits à destination des clubs affiliés.
- Sanctuariser une partie des crédits spécifiques aux territoires ultramarins.
- Dédier 15% maximum des crédits à l'accession territoriale au sport de haut niveau.
- Flécher à minima 20% des crédits sur le développement de la pratique féminine.

LES PRIORITÉS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS)

- Continuer de développer la féminisation sur la pratique sportive, l'accès aux responsabilités et à l'encadrement, favorisant ainsi la mixité.
- Renforcer les actions menées en matière de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences dans le cadre sportif. Un critère d'éligibilité a été instauré vis-à-vis du contrôle de l'honorabilité des structures. Cette action figure :
 - o Pour les clubs : au sein de la modalité «Ping Inclusif».
 - o Pour les clubs et comités : au sein de la modalité «Structuration clubs/comités de demain».
- Contribuer au développement des actions relatives au sport-santé.
- Poursuivre le développement des actions en faveur des personnes éloignées de la pratique.
- Participer au développement des actions relatives au para sport et inciter les clubs à s'inscrire dans le programme [«Club inclusif»](#). Pour rappel, Les clubs bénéficiaires d'une subvention PSF doivent impérativement s'inscrire et recenser leurs activités dans le [Handiguide des sports](#) avant la fin de l'année d'obtention de la subvention soit avant le 31/12/2026 date de clôture de la campagne ANS.
- Encourager les actions visant l'atténuation des impacts des pratiques sportives sur l'environnement et de leur adaptation au changement climatique.

1.2 CADRE FIXE PAR LA FFTT :

NOUVEAUTÉ / RAPPEL DES ÉVOLUTIONS DU PSF 2026 FFTT

- Pour cette année 2026, «La Grande Cause» portera sur la **santé**, tout en maintenant la **féminisation** comme un axe prioritaire.
- Comme pour le PSF25, les comités départementaux devront déposer une fiche action féminisation obligatoirement pour constituer leur dossier PSF.

CRÉDITS ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT-NIVEAU

Pour rappel :

- Les ligues et les comités départementaux sont les seuls éligibles pour les actions sportives liées à la détection des talents (stages, regroupements, déplacements des sélections, encadrement, formations des cadres).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être une association affiliée à la Fédération française de tennis de table pour la saison en cours (2025/2026).
- Le contrôle d'honorabilité doit avoir été effectué pour chacune des structures demandeuses (dirigeants, arbitres, éducateurs).
- Commencer chaque action sur l'année en cours, c'est-à-dire en 2026. L'action peut se terminer au cours de la saison 2026-2027.
- Les structures ayant reçu une subvention dans le cadre du PSF 2025 doivent soumettre leur compte-rendu financier PSF 2025 avant de déposer leur dossier pour le PSF 2026.
- Il est essentiel de respecter le nombre d'actions minimum et maximum ; tout dossier ne respectant pas ces quotas ne sera pas recevable ni financé :

Les comités peuvent déposer au **minima 2 actions** et au **maximum 4 actions** dont **1 obligatoire** parmi les 7 choix.

- Déposer l'intégralité des documents obligatoires sur la plateforme Le Compte Asso sur l'année **N ou N-1**, à savoir :

1. Projet associatif :

- Également appelé projet de développement ou projet de structure, il s'agit d'un document présentant la philosophie de l'association, les objectifs ainsi que les différents axes de projets envisagés pour la période de l'olympiade. Les actions soumises dans le cadre du PSF doivent être en adéquation avec votre projet associatif.

2. Statuts :

- Déposés en préfecture. Ils définissent les règles de votre association.

3. Liste des dirigeants :

- Déposés en préfecture, composition de votre conseil d'administration avec à minima le président(e), trésorier(e), secrétaire.

4. Rapport d'activité :

- Décrit l'activité précédente (présentée et/ou validée lors de la dernière assemblée générale). Par exemple, cela peut inclure les objectifs atteints, les actions réalisées, ainsi que la projection des projets à venir, etc.

5. Budget prévisionnel :

- Visualise les recettes et les dépenses futures de l'association.

6. Compte annuel du dernier exercice clos :

- Recense et fait l'état des lieux des recettes et des dépenses de l'année/saison passée (voté lors de la dernière AG de la structure).

7. Rapport du commissaire au compte/Bilan financier :

- Certifie les comptes annuels de l'association afin d'analyser la situation pour anticiper potentiellement les risques présents.

8. Coordonnées bancaires (RIB) :

- Bien s'assurer que le RIB est valide et mis à jour sur la plateforme du «Compte Asso».



SIG Politique de la Ville

*Observatoire des territoires - ANCT - Indicateurs :
cartes, données et graphiques
(observatoire-des-territoires.gouv.fr)*

À compter de 2026, l'ANS précise les règles cumulatives d'attribution suivantes :

- **Par action** : Le montant minimum de subvention par action est de 750 €. Ce seuil est abaissé à 500 € pour le bénéficiaire concerné par les critères appliqués aux territoires carencés.
- **Par dossier** : Le seuil minimum d'aide financière pour un bénéficiaire, pour l'ensemble de ses actions s'élève à 1 500 €. Ce seuil est abaissé à 1 000 € pour le bénéficiaire concerné par les critères appliqués aux territoires carencés.

Les actions non éligibles concernent :

- L'emploi et l'apprentissage.
- Les équipements sportifs et achats de matériels lourds.
- L'organisation de compétitions et l'organisation de stages sportifs (hors détection) dans une approche compétitive (excepté les Outre-mer et les structures reconnues Pôles espoirs).

1.3 MODE D'EMPLOI

La demande et le dépôt de dossier de demande de subvention est à réaliser sur le site internet «Le Compte Asso» :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>

Toute demande, qu'elle soit au format numérique ou papier, envoyée directement à la fédération sans passer par la plateforme LCA ne sera pas prise en compte.

Pour accéder à la subvention, un code doit être saisi dans Le Compte Asso afin que le dossier de la structure soit enregistré et traité par les services instructeurs de la fédération.

CODES LE COMPTE ASSO POUR LES CLUBS ET COMITÉS DÉPARTEMENTAUX	
RÉGION	CODE
FFTT - Auvergne- Rhône-Alpes	1570
FFTT - Bourgogne Franche-Comté	1571
FFTT - Bretagne	1572
FFTT - Centre Val-de-Loire	1573
FFTT - Grand Est	1574
FFTT - Hauts-de-France	1575
FFTT - Ile-de-France	1576
FFTT - Normandie	1577
FFTT - Nouvelle Aquitaine	1578
FFTT - Occitanie	1579
FFTT - Pays de la Loire	1580
FFTT - Provence-Alpes-Côte d'Azur	1581
FFTT - Guadeloupe	1582
FFTT - Martinique	1583
FFTT - Guyane	1584
FFTT - La Réunion	1585
FFTT - Mayotte	1586

Pour créer une action sur la thématique de votre choix, sélectionnez les actions dans le menu déroulant afin d'accéder aux objectifs opérationnels. Selon l'objectif choisi, vous pourrez consulter les différentes modalités et dispositifs disponibles.

- **Développement des pratiques**

- Ping éducatif
- Ping inclusif
- Ping mixité / féminisation
- Nouvelles pratiques
- Structuration du club de demain

- **Promotion du sport santé**

- Ping actif

- **Accession au sport de haut niveau**

- Accession territoriale au sport de haut niveau

- Les territoires non concernés par la gestion du PSF de la FFTT sont la Corse, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française, Saint-Pierre et Miquelon, et Wallis et Futuna. Ces territoires relèvent de la gestion de leurs collectivités locales.

1.4 CALENDRIER ET TEMPORALITÉ

- **Mardi 7 avril 2026**

Début de la campagne PSF 2026 pour les ligues, ouverture de la plateforme Le Compte Asso pour dépôt des dossiers de demande de subvention.

- **Lundi 13 avril 2026**

Début de la campagne PSF 2026 pour les clubs et les comités.

- **Mercredi 29 avril 2026 minuit**

Fermeture de la plateforme LCA pour les ligues.

- **Lundi 11 mai 2026 minuit**

Fin de la campagne PSF 2026, fermeture de la plateforme LCA pour les clubs et les comités.

Fin de dépôt des bilans des comptes-rendus financiers PSF 2025.

- **Mardi 12 mai 2026 – Vendredi 5 juin 2026**

Phase d’instruction des dossiers par les commissions régionales.

Phase d’instruction des dossiers ligues par le groupe fédéral.

- **Lundi 15 juin 2026**

Phase d’instruction par la commission fédérale.

- **Vendredi 3 juillet 2026**

Proposition de répartition financière à l’ANS.

- **Mercredi 17 juillet 2026**

Validation de la répartition des crédits par l’ANS.

- **Courant juillet 2026**

Réalisation des états de paiement et des conventions (> à 23 000€).

- **Courant août 2026**

Mise en paiement des subventions et envoi des notifications par l’ANS.

1.5 CONTACTS RÉFÉRENTS RÉGIONAUX

LIGUES

AURA
BFC
BRET
CENT
GEST
HDF
IDF
NORM
NAQU
OCC
PDL
PACA
GUAD
MART
GUY
REU
MAY

NOM PRÉNOM

Bérengère BOUCHET
Magali FORTUNADE
Yann DERBOIS-METRA
Romain BARDIN
Vincent BLANCHARD
Claude THUILLIEZ
Marc-Angelo SOUMAH
John BLANCHARD
Philippe DUMONTEIL
Thérèse COMBANIÈRE
Jean-Pierre SOULISSE
Carine GEBLEUX
Alexandra BOONS
Hélène VILO
Elidia ALCIDE-DIT-CLAUZEL
Isabelle ALLIOT-MICHOUX
Ambdillah TOUMBOU

MAIL

berengere@laura-tt.fr
magali.fortunade-girard@lbfctt.fr
ans@lbretagnett.com
romalbardin@gmail.com
contact@lgett.fr
thuilliez.claude@orange.fr
directeur.liguett@fftt-idf.com
ans@lntt.org
technique@lntt.fr
balma@loctt.fr
administration@pdltt.org
ligue@tennisdetableregionsud.fr
alexandra.boons@icloud.com
presidente.lttm@lmtmartinique.com
elidia.adc@gmail.com
presidente@lrrt.re
amdit@yahoo.fr

2

LES DISPOSITIFS ÉLIGIBLES AU PSF 2026

Pour l'ensemble de ces dispositifs, les éléments suivants sont à remplir dans la plateforme du Compte Asso :

- Nature de l'aide : PSF
- Modalité de l'aide : Aide au projet

Pour rappel :

- Le club doit déposer 2 ou 3 actions parmi les 5 proposées, dont **1 action obligatoire**, issue soit du dispositif «Ping actif», soit du dispositif «Ping mixité/féminisation».
- Il n'y a plus de fiche spécifique sur le développement durable car cette notion doit être prise en compte systématiquement dans toutes les actions proposées.
- Les formations hors champ technique et arbitrage (Ping santé, 4-7 ans, formations continues...) doivent être intégrées dans les fiches actions spécifiques.

2.1 DISPOSITIF «PING MIXITÉ/ FÉMINISATION»

OBLIGATOIRE

1) Intitulé : Sensibilisation, accompagnement, promotion et fidélisation d'un public féminin pour tendre vers la mixité

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Sensibiliser dans la lutte contre les stéréotypes et les clichés
- Accompagner l'engagement associatif des femmes au sein de mon territoire
- Fidéliser le public féminin

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Faire appel à une association engagée dans la lutte contre les stéréotypes et les clichés lors d'événement du comité (Assemblée générale, compétitions, journées clés, etc.)
- Organiser des ateliers de réflexion et d'échanges autour des enjeux liés au genre (stéréotypes, représentations, freins à la pratique, etc.).
- Mobiliser les femmes lors de l'organisation de formations (dirigeantes, éducatrices, entraîneuses, arbitres, etc.).
- Mettre en place un réseau territorial de mentorat, de formation et/ou d'accompagnement à la prise de fonction des dirigeantes au sein de leur structure.
- Impliquer les jeunes femmes dans l'organisation d'événements en tant que jeunes encadrantes ou jeunes arbitres (en précisant des exemples concrets).
- Organiser des événements/regroupements départementaux pour les femmes licenciées (plateaux, journées d'entraînements, challenges, défis ou tournois féminins et/ou mixtes (varier le comptage de points, privilégier le par équipes...))
- Organiser en interne du comité un team building sur les situations rencontrées

4) Objectifs opérationnels : Développement de la pratique
Dispositif : Ping mixité/féminisation

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction du publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Nombre d'actions mises en œuvre
- Evolution des licences féminines (traditionnelles & promotionnelles)
- Augmentation du % de femmes dirigeantes, cadres techniques, entraîneurs ou arbitres

Nouveauté 2026 : Le poids de la subvention dans le financement de cette action est éligible à hauteur maximum de 80%.

2.2 DISPOSITIF «NOUVELLES PRATIQUES»

AU CHOIX

1) Intitulé : Nouvelles pratiques

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Diversifier l'offre de pratique au sein de mon territoire afin de satisfaire de nouveaux publics
- Renforcer la visibilité de mon territoire par des nouvelles pratiques novatrices
- Augmenter mon nombre de licenciés au sein de mon territoire en favorisant la passerelle vers le club
- Animer la communauté de pratiquants «fans» de tennis de table en extérieur ou la réalité virtuelle
- Accompagner la création de nouveaux lieux de pratique en extérieur

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Animation des tables existantes dans les parcs
- Accompagnement et/ou organisation avec un club d'une étape du Freeping Tour
- Engagement du CD pour monter une opération «Eté Ping en fête»
- Organisation d'un tournoi Ping VR avec sans finalité en présentiel ou un tournoi de Ping en extérieur (Freeping)

N.B : l'achat du matériel spécifique nécessaire à l'activité (casque VR, manettes, logiciel) rentre dans la demande de financement si c'est couplé avec l'animation.

4) Objectifs opérationnels :

Développement de la pratique
Dispositif : Nouvelles pratiques

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction des publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Nombre d'actions organisées ou soutenues
- Nombre de clubs impliqués (Ping en extérieur, été Ping en fête, FreePing Tour, PingVR)
- Nombre de licences événementielle et liberté créées

2.3 DISPOSITIF «STRUCTURATION CLUBS/COMITÉS DE DEMAIN» **AU CHOIX**

1) Intitulé : Animation territoriale

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Structurer et accompagner les clubs de mon territoire dans leur développement
- Faciliter la montée en compétence des bénévoles des clubs
- Sensibiliser à la lutte contre toutes les formes de violence

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Mettre en place un cercle de dirigeants afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques et le partage d'expériences.
- Organiser des visites de clubs pour les accompagner dans leur développement et leur structuration.
- Proposer des sessions de formation à destination des bénévoles des clubs (filière technique : IC, AF ; filière arbitrage : AC, AR, JA1, ainsi que d'autres formations spécifiques).
- Organiser des réunions de proximité afin de partager les bonnes pratiques des clubs et faciliter la mise en place de réseaux de clubs
- Développer un partenariat avec une association spécialisée (par exemple Colosse aux pieds d'argile) afin de renforcer la prévention et la protection des sportifs : réunions d'information auprès des acteurs locaux, mise en place de cellules d'écoute, formations dédiées, etc.

4) Objectifs opérationnels :

Développement de la pratique

Dispositif : Structuration clubs/comités de demain

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction des publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Nombre de réunions organisées au service des clubs et avec les clubs dans la saison
- Nombre de clubs ou lieux de pratiques créés
- Nombre de personnes/clubs impliqués pour chaque réunion
- Nombre de clubs soutenus dans le Ping éducatif et inclusif
- Vérification de l'honorabilité des éducateurs, arbitres et dirigeants

2.4 DISPOSITIF «PING INCLUSIF» **AU CHOIX**

1) Intitulé : Développement des dispositifs d'inclusion ou de réduction des inégalités d'accès à la pratique

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Organiser des événements favorisant l'inclusion par le biais du tennis de table
- Promouvoir et développer les métiers en lien avec le socio-sportif
- Développer le tennis de table dans des zones géographiques carencées

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Mise en place ou soutien d'une étape « Du Stade vers l'Emploi » ou d'un job dating par le tennis de table
- Animation d'un créneau de tennis de table dans les quartiers QPV ou zones carencées et rurales
- Proposer des formations fédérales : animateur ou coach d'insertion par le sport, CQP

4) Objectifs opérationnels :

Développement de la pratique

Dispositif : Ping inclusif

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction des publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Nombre d'événements organisés
- Nombre de participants - Nombre de nouvelles licences
- Création de créneaux spécifiques et nombre de licenciés ou participants aux actions ou inscrits dans le créneau

2.5 DISPOSITIF «PING ÉDUCATIF»

AU CHOIX

1) Intitulé : Recrutement et fidélisation des jeunes

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Promouvoir le tennis de table auprès des plus jeunes (4-11ans).
- Attirer de nouveaux jeunes en milieu scolaire à la pratique du tennis de table en club par le biais du PPP par exemple.
- Faire monter en compétence les éducateurs du territoire aux spécificités du public scolaire.
- Accompagner et soutenir le dispositif 1 Ecole-1 Table et le challenge des récréations
- Accompagner les clubs dans la création de sections de ping pour les 4-7ans

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Soutenir un club souhaitant mettre en place un cycle scolaire ou périscolaire
- Organiser une Fête du Ping 4-7 ans départementale avec les clubs engagés
- Mettre en place une session de formation d'animateur 4-7 ans
- Mutualisation avec les fédérations scolaires pour la promotion, animation du dispositif 1 Ecole – 1 Table : suivi des candidatures, création du lien entre le club local et l'école candidate, aider l'organisation de la SOP et du challenge des récréations

4) Objectifs opérationnels :

Développement de la pratique

Dispositif : Ping éducatif

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction des publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Evolution du nombre de licenciés jeunes de 4 à 11 ans (poussins/benjamins)
- Nombre d'actions PPP réalisées et/ou soutenues
- Nombre d'enfants inscrits dans la section 4/7ans
- Nombre d'écoles candidates et lauréates du dispositif 1 École – 1 Table
- Evolution des taux de renouvellement et d'abandon des jeunes

2.6 DISPOSITIF «PING ACTIF» **AU CHOIX**

1) Intitulé : Développement des dispositifs de Ping Actif (Santé Bien Être et Ping Santé)

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Promouvoir les dispositifs de Ping santé Bien-Être à un public loisir
- Promouvoir les dispositifs de Ping Santé (ordonnance ou prescription pour des personnes ayant des limitations) au sein de son territoire
- Permettre la montée en compétence des éducateurs sur les thématiques du Ping Santé
- Création de réseaux locaux de Ping santé entre les clubs et les établissements de santé (maisons sport santé, hopitaux, ARS...)

3) Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Organiser un événement en partenariat avec une association locale sensibilisant aux dangers de la sédentarité, suivi d'un tournoi intergénérationnel.
- Mettre en place un tournoi par équipes à destination des adolescents, combinant la pratique du Ping VR et la pratique loisir, afin d'encourager l'engagement dans une activité sportive régulière.
- Accompagner un club dans l'ouverture d'un créneau Ping Santé (prêt de matériel, appui à la communication, soutien auprès de la collectivité, etc.).
- Recenser les besoins en formation (modules A et B), assurer la communication lors de l'organisation des sessions et proposer un appui au financement.
- Accompagnement à la création de contrats locaux de santé pour rapprocher le ping de l'univers de la santé (animations Maisons Sport santé, Ehpad...) avec la signature de contrats locaux de santé.

4) Objectifs opérationnels : Promotion du sport santé Dispositif : Ping actif

5) Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction des publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Nombre d'événements organisés
- Nombre de nouveaux licenciés dont féminines
- Nombre de clubs impliqués, de participant(e)s
- Nombre d'actions avec France Alzheimer et/ou France Parkinson

Nouveauté 2026 :
Le poids de la subvention dans le financement de cette action est éligible à hauteur maximum de 80%.

2.7 DISPOSITIF

«ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU»

AU CHOIX

1) Intitulé : Actions sportives (Détection)

2) Objectifs (ce que votre action doit permettre d'atteindre) :

Exemples d'objectifs possibles :

- Déploiement du Projet de performance régional (PPR) de détection, via des actions ciblées d'identification et d'accompagnement des jeunes talents.
- Déploiement du Projet de performance national (PPF) de détection, via des actions ciblées d'identification et d'accompagnement des jeunes talents.

3- Description de l'action (ce que vous allez concrètement organiser) :

Exemples d'actions concrètes :

- Organisation de stages spécifiques, de séances individuelles en complémentarité à l'activité du club
- Organisation d'une journée de détection et/ou de compétitions

4- Objectifs opérationnels :

Accession au sport de haut niveau

Dispositif : Accession territoriale au sport de haut niveau

5- Publics bénéficiaires : Cette rubrique est à remplir en fonction des publics visés par votre action.

Statut : _____

Genre : _____

Tranche d'âge : _____

Type : _____

6) Indicateurs en lien avec les objectifs :

- Nombre de jeunes UII identifiés
- Nombre de regroupements proposés
- Nombre de compétitions organisées
- Actions spécifiques pour les 4-7 ans

Remarque : Les noms/prénoms des bénéficiaires devront être indiqués dans le compte rendu de l'action qui devra être déposé au plus tard le 30 juin 2027. L'Agence pourra demander le remboursement de tout ou partie de la subvention s'il n'est pas possible d'identifier les bénéficiaires de ces subventions et donc des projets de haut niveau correspondants.

3

RESSOURCES PSF

3.1 GUIDES DE DÉPÔT DE DOSSIER ET DES COMPTES RENDUS FINANCIERS

Déposer un dossier PSF (Période de campagne club) :

<https://www.fftt.com/wp-content/uploads/2025/11/guide-depot-demande-psf2025-5037.pdf>

Déposer mon compte rendu financier (Période de bilan) :

<https://www.fftt.com/wp-content/uploads/2025/11/guide-depot-bilan-psf2025-5036.pdf>

3.2 AIDE À LA CONSTRUCTION D'UN BUDGET

Construire mon budget en respectant les règles de base :

<https://www.fftt.com/wp-content/uploads/2025/11/aide-construction-d-budget-psf-4240.pdf>

3.3 LIEN VERS LE SITE DES BONNES PRATIQUES

Annuaire – Observatoire des bonnes pratiques :

<https://www.fftt.com/sinspirer-des-autres-clubs/>



3, rue Dieudonné Costes
75013 PARIS

WWW.FFTT.COM

